

Les stratégies régionales 2011-2015
- de développement économique et
d'innovation (SRDEI)
- de l'enseignement supérieur, de la recherche
et de l'innovation (SRESRI)

15 Février 2011

Les Avis et Contributions

Rhône-Alpes Région

Conseil économique, social et environnemental
régional

Les stratégies régionales 2011-2015
- de développement économique et
d'innovation (SRDEI)
- de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation (SRESRI)

Rapporteurs

M. François GUILLEMIN

Président de la commission n°6 « Enseignement supérieur et Recherche »

M. Gérard MANCRET

Président de la commission n°1 « Economie et Emploi »

Avis n° 2011-01

15 Février 2011



Le CESER en quelques mots...

Le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Il s'agit d'une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines). Elle est représentative de la vie économique et sociale de la région.

Expression de la société civile dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre@rhonealpes.fr
OU
retrouvez les informations sur
le site Internet de la Région Rhône-Alpes : www.rhonealpes.fr

Cet avis a été adopté par : 14 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, 95 voix POUR,
par le Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes
lors de son Assemblée plénière du 15 février 2011

Sommaire

	Pages
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
1. La stratégie : des conditions à réunir, une gouvernance à mettre en œuvre pour transformer l'essai	7
1.1. L'élaboration	8
1.2. La mise en œuvre, le pilotage et le suivi	9
1.3. Le lien entre SRDEI et SRESRI, l'articulation avec les autres schémas, stratégies régionales.	9
2. Cap vers l'innovation	10
3. La SRDEI : commentaires ciblés	12
4. La SRESRI : commentaires ciblés	14
Conclusion	17
Déclarations des groupes	20

AVANT-PROPOS

Le CESER Rhône-Alpes a souhaité réaffirmer sa position concernant la globalité, la transversalité et l'interdépendance qui existe entre économie, recherche, enseignement supérieur et innovation. Le triangle de la connaissance entre entreprises, organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur est au cœur de la dynamique d'innovation. C'est la raison pour laquelle il émet un avis unique sur les parties communes des deux stratégies. Les parties communes concerneront la stratégie et la gouvernance d'une part, l'innovation d'autre part.

Le CESER a apprécié certains éléments de la méthode retenue, en particulier l'information régulière qui lui a été fournie sur l'avancement des travaux. Il a noté avec intérêt la volonté du conseiller délégué à la recherche, à l'enseignement supérieur et aux FSS d'associer, en amont et de façon informelle, le président de la commission enseignement supérieur et recherche du CESER.

De même, il lui a été agréable de constater que nombre des préconisations faites dans le cadre des travaux consécutifs aux Etats généraux de l'industrie ont été prises en compte par le vice-président délégué au développement économique, à l'industrie et aux PME. Cependant, il aurait été intéressant de pouvoir travailler ensemble sur le sens à donner aux deux stratégies et d'approfondir en commun la gouvernance.

Dans la partie formelle de la consultation, le CESER regrette les retards considérables à la transmission des documents consécutifs à une évolution de ceux-ci. Ces évolutions ont non seulement pénalisé le travail des commissions concernées mais plus encore donné l'impression d'un affaiblissement du propos.

Autant les premières présentations, notamment orales, faites par le conseiller délégué ou le vice-président témoignaient d'une volonté forte explicitée clairement, autant les documents finaux paraissent fades eu égard à cette volonté.

L'élaboration d'une stratégie suppose une démarche intégrant plusieurs facteurs : une vision de l'organisation à un horizon de long terme, une analyse stratégique et un partage des valeurs dans une gouvernance adaptée.

Le CESER constate que ses travaux de prospective ne sont pas évoqués et qu'apparemment ils n'ont pas été utilisés. C'est d'autant plus regrettable qu'ils auraient pu contribuer à définir la vision pour Rhône-Alpes que sous-tendent les deux stratégies proposées.

INTRODUCTION

Les travaux de la section Prospective du CESER avaient insisté en 2008 dans « 2025 : visions pour Rhône-Alpes » **sur l'importance d'une vision commune et partagée des acteurs rhônalpins pour la conduite d'un projet à l'échelon régional**. Elle avait élaboré différents scénarios possibles pour la région. Tous montraient l'importance d'agir sur certains leviers pour favoriser une évolution positive du développement régional.

La crise économique et financière qui s'est installée depuis 2008 a conduit **le CESER Rhône-Alpes à prendre des initiatives ou à saisir des opportunités pour élaborer des propositions de la société civile organisée afin de renforcer le potentiel économique régional et donc l'emploi**.

Il a conduit de nombreux travaux sur ce thème ¹:

- Contribution du CESER Rhône-Alpes aux Etats généraux de l'industrie (EGI): novembre 2009
- Accents sur des initiatives en Rhône-Alpes à la suite des EGI : mai 2010
- La crise : quelles mutations pour Rhône-Alpes ? : tome 1^{er} mars 2010
- Un pôle régional d'orientation financière en Rhône-Alpes : novembre 2010
- Optimiser les écosystèmes de l'innovation : décembre 2010

L'avis obligatoire du CESER doit porter sur les deux documents : le Schéma régional de développement économique et d'innovation (SRDEI) et le Schéma régional d'enseignement supérieur et d'innovation (SRESRI)² sur lesquels le Conseil régional se prononcera lors de l'assemblée plénière de février. Pour se faire, il s'appuiera sur les travaux du CESER menés depuis plus de deux ans et les éléments résultant des débats des commissions « économie et emploi » et « enseignement supérieur et recherche ».

Les liens entre les deux thématiques tant dans leur caractère stratégique qu'opérationnel ont incité le CESER à présenter un document unique constitué de **quatre parties dont deux communes. La partie relative au cadre choisi : la stratégie et la gouvernance, ainsi que celle consacrée à l'innovation donneront lieu à une approche intégrée**. En effet, la thématique de l'innovation a été placée au cœur des travaux du CESER et considérée comme un levier majeur de développement économique et social. Enfin les remarques spécifiques à chacune des stratégies constitueront les troisième et quatrième parties.

1. La stratégie : des conditions à réunir, une gouvernance à mettre en œuvre pour transformer l'essai

Avant de développer le propos, il est utile de rappeler les grandes lignes de l'approche d'une stratégie. Une réflexion stratégique nécessite de se placer dans un horizon temporel long, qui dépasse très largement les 5 ans, pour identifier les futurs possibles. L'analyse stratégique vise alors à identifier les ressources disponibles et les leviers pour agir.

¹ On pourrait citer également « Le Commerce de proximité » mars 2009), « Le développement à l'international des PME » (juin 2008), « De l'urgence à l'anticipation : le volet formation des mesures de soutien à l'économie en RA » (novembre 2010), « Pour une maîtrise foncière des territoires de Rhône-Alpes en métropolisation » (novembre 2009,...)

² Pour des facilités de lecture dans la suite du texte, nous utiliserons les abréviations SRDEI et SRESRI

En quelques mots : une stratégie doit intégrer une vision long terme et dérouler un véritable projet pour Rhône-Alpes. La question de la gouvernance est essentielle. En amont, il s'agit de bâtir les conditions d'élaboration d'une stratégie partagée. En aval, il s'agit de mettre en place une gouvernance qui permette un pilotage stratégique.

L'anticipation des mutations est nécessaire pour agir dans le temps, sauf à renoncer à maintenir Rhône-Alpes dans la compétition internationale. Le décrochage pourrait être très rapide sans une mise à niveau d'un certain nombre de fondamentaux tels que :

- les compétences et savoir-faire,
- les capacités d'échanges physiques et immatériels,
- un volontarisme pour tirer le meilleur parti des innovations modifiant de façon significative les modes de production ou de consommation (numériques, environnementales, sociales...).

Pour atteindre un tel objectif, le CESER souhaite réaffirmer 3 exigences :

⇒ Le CESER aurait souhaité que soit distinguée **plus clairement la description de la stratégie** proprement dite d'un plan d'action, tout en comprenant bien les raisons qui conduisent à fixer l'horizon d'action à 5 ans et visent à en commencer la mise en œuvre dans les prochaines années.

⇒ Une stratégie consiste d'abord à fixer **un nombre restreint d'axes stratégiques** qui sont ensuite déclinés éventuellement en objectifs et en leviers de mise en œuvre. Dans les deux stratégies régionales, la place faite aux constats est très importante. Le document ne permet pas d'identifier clairement axes stratégiques, objectifs et leviers d'actions spécifiques permettant d'avancer sur chacun d'entre eux.

⇒ Les **modalités de la gouvernance doivent être précisées** et donner lieu à un mode opératoire notamment avec l'Etat, les autres collectivités :

- les agglomérations métropolitaines (Grand Lyon, Metro de Grenoble, espace franco-valdo-genevois, ...),
- les chambres consulaires et en particulier la Chambre de commerce et de l'industrie régionale (CCIR) dans le cadre de ses nouvelles compétences.

Le respect du principe de subsidiarité devrait être une composante de cette gouvernance.

Le regard porté sur la stratégie se décomposera en deux parties, une première partie consacrée à l'élaboration, et une seconde consacrée au pilotage, au suivi de la stratégie.

1.1. L'élaboration

- o La SRDEI

Dès novembre 2008, dans sa contribution aux EGI, le CESER proposait une mise à jour de ce qui était alors le Schéma Régional de Développement Economique. Le CESER se félicite que l'Exécutif régional ait accepté de reprendre à son compte cette proposition.

La commission Economie et Emploi avait entamé un travail sur les grands principes et les orientations que devrait contenir un Schéma régional de développement économique. Elle a travaillé tout d'abord sur la version 0 qui lui a été transmise à la mi-décembre et a permis d'avoir un premier échange avec Jean-Louis Gagnaire. Le CESER a fait part de premiers éléments de remarque lors de la Conférence économique et sociale du 6 janvier dernier.

Même si la notion de stratégie était déjà largement présente dans le SRDE de 2005, le CESER se félicite que ce terme ait été choisi pour nommer le cadre que le Conseil régional a choisi.

- o La SRESRI

Concernant la SRESRI : si celle-ci énonce clairement le potentiel académique et scientifique qu'elle qualifie de considérable et évoque une ambition renouvelée à partir d'une stratégie concertée, les participants à cette concertation ne sont pas évoqués et paraissent se limiter à un cercle restreint ne prenant pas en compte le monde économique ou les partenaires sociaux.

1.2. La mise en œuvre, le pilotage et le suivi

- o La SRDEI

La Région a besoin d'une orientation qui positionne son rôle comme celui d'un chef de file de l'ensemble des acteurs de l'économie régionale et les autres collectivités et associe l'Etat déconcentré. **Une Région stratège qui, sur la base d'une vision partagée, fait faire tout autant, voire plus, qu'elle ne fait elle-même.** Le CESER partage cette conception du rôle économique de la Région.

Définir le « comment ensemble » est nécessaire afin que les objectifs affichés ne restent pas des « vœux pieux ». Cette partie a été complétée par rapport à la version précédente mais la manière dont la Région va exercer ce rôle de fédérateur, d'ensembliser des interventions publiques reste à préciser. Les modalités de contractualisation avec les autres acteurs restent également à affiner. C'est de la gouvernance dont il s'agit, comme évoqué précédemment.

- o La SRESRI

Le CESER regrette que le projet de délibération ne précise pas mieux la composition et les missions de la Conférence Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation. La gouvernance de la SRESRI doit pouvoir reposer sur un nombre limité de personnalités (10 ou 12), issues de disciplines différentes, traduisant la diversité des approches, ayant « de la vision » et ne venant pas exclusivement du monde de la recherche et des collectivités locales. Les acteurs opérationnels doivent notamment être mobilisés. Les champs de compétences doivent être clairement délimités. La gouvernance ne peut se résumer à une ou deux conférences annuelles. Dans son pilotage, elle doit à la fois associer les acteurs concernés et des experts.

1.3. Le lien entre SRDEI et SRESRI, l'articulation avec les autres schémas, stratégies régionales.

Les liens entre la stratégie de développement économique et d'innovation et la stratégie de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation sont essentiels et restent à clarifier. Il est nécessaire de préciser les modalités pratiques permettant de veiller à la cohérence des travaux conduits par la Conférence de l'ESRI, la gouvernance de la SRDEI, les commissions 3 (Enseignement supérieur, recherche et FSS) et 4 (Emploi, économie, ESS, innovation sociale) du Conseil régional, la gouvernance de la Stratégie régionale d'innovation (SRI), la conférence des exécutifs et la conférence sociale.

De même, le lien et les modalités d'articulation avec d'autres cadres stratégiques régionaux comme le Schéma régional du tourisme et des loisirs ou le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles doivent être précisés.

Concernant le tourisme, le CESER note qu'il n'est pas abordé dans le SRDEI. Rappelant son importance économique en Rhône-Alpes, le CESER insiste pour que la dimension stratégique puisse être appliquée également à cette activité en lien avec la SRDEI, un bilan à mi-parcours du schéma voté en 2008 permettrait notamment d'envisager des axes stratégiques renouvelés dans un contexte marqué par la crise de 2008.

Le CESER a bien noté qu'il est prévu en 2011 une nouvelle étape de la politique régionale du numérique, orientée sur le déploiement de la fibre optique et des services associés. Il rappelle qu'une telle politique a un caractère central pour le développement économique dans la mesure où, selon SYNTEC, la France pourrait bénéficier d'un point de croissance supplémentaire avec les TIC. Cette préoccupation devrait donc être au cœur de la stratégie économique.

2. Cap vers l'innovation

La stratégie de Lisbonne, adoptée par l'Union européenne, a affirmé le cap vers la compétitivité par l'innovation et l'emploi. La stratégie Europe 2020 réaffirme ce positionnement en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. **Une stratégie régionale d'innovation (SRI)** a été élaborée conjointement entre l'Etat et la Région pour s'inscrire dans ces politiques européennes en 2010. Ce document d'orientation stratégique, élaboré dans des délais très courts, apporte un éclairage pertinent sur les atouts et faiblesses de notre Région, les leviers pour agir et exprime le positionnement de l'Etat et de la Région, partenaires. Il est « le Socle » de la dimension innovation des deux stratégies du Conseil régional.

La Région Rhône-Alpes a fait le choix de définir **un volet « innovation » commun à la Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation (SRDEI) et à la Stratégie de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)**. Cette dernière se focalise plus spécifiquement sur les processus de production de connaissances, de savoir-faire, de technologies et d'association des compétences, qui sont propres à assurer l'émergence et la mise en œuvre des innovations.

La multiplicité de ces documents d'orientation stratégique sur l'innovation ne favorise pas une bonne lisibilité. Ceci d'autant plus que l'objectif d'excellence, affirmé par l'Etat et la Région au travers de la SRI, est parfois remis en question dans la SRESRI.

Le CESER relève que l'innovation est bien entendue sous toutes ses formes : technologique, sociale, organisationnelle, managériale...

Dans sa récente contribution « Optimiser les écosystèmes d'innovation en Rhône-Alpes », le CESER a souligné l'importance de promouvoir l'innovation en développant des **écosystèmes multidisciplinaires et intersectoriels** et en **s'intéressant aux usages**. L'innovation doit être descendante (partir des producteurs de connaissances) mais aussi ascendante (partir du marché, des usagers). Au vu des objectifs énoncés dans la stratégie régionale, les processus apparaissent plus importants que les usages. Les modalités selon lesquelles les sciences humaines et sociales peuvent être associées demeurent peu précises. La promotion de l'innovation par les usages permet notamment de mobiliser les Sciences humaines et sociales et les citoyens pour identifier les besoins. Elle contribue ainsi au rapprochement Sciences société, enjeu prioritaire énoncé dans la SRESRI.

Par ailleurs, l'innovation est le levier majeur permettant à une entreprise d'augmenter sa valeur ajoutée, de maintenir ou de développer un emploi de qualité sur le territoire. Le renforcement des écosystèmes d'innovation doit être un objectif majeur. C'est le sens de la contribution du CESER « Optimiser les écosystèmes d'innovation » adoptée par notre assemblée le mois dernier. **L'un des constats qui ressort le plus fréquemment est la difficulté des PME à protéger leurs innovations.**

Un dispositif de conseil mutualisé sur le dépôt de brevets et leur protection pourrait être mis en œuvre assorti d'un objectif quantitatif.

Le CESER souligne que la césure entre les lieux d'élaboration des idées, de conception et les lieux de production constitue une menace. Le maintien de liens de proximité dans les écosystèmes globaux croisant formation, recherche et industrie est important. Les dynamiques engagées par les **clusters et les pôles** apparaissent, dans ce sens, déterminantes. La Région Rhône-Alpes dispose d'un nombre important de pôles et clusters dans des thématiques permettant de couvrir un spectre large d'activités, ceux-ci apparaissent toutefois peu comme des leviers prioritaires structurants du dispositif d'innovation régional.

Les performances des entreprises ne dépendent pas seulement de l'innovation technologique mais également d'une innovation (soft innovation) touchant aux différents aspects de la chaîne de valeur (amélioration de la compétitivité des entreprises par la mise en œuvre de nouveaux procédés et d'organisations plus productives, élévation des compétences et des emplois...). L'innovation non technologique recouvre les champs de l'innovation stratégique, commerciale (nouveaux marchés), créative et par le design, organisationnelle, managériale et sociale. Le management par les compétences peut constituer un levier important comme l'a préconisé le CESER dans sa contribution aux EGI. Les pôles de compétitivité doivent aussi développer une « feuille de route » sociale et territoriale permettant d'accompagner ces innovations.

La Stratégie régionale vise en priorité à renforcer l'accès à **l'innovation pour les TPE PME**. La Région, en identifiant 3 cibles : les entreprises les plus éloignées des processus d'innovation, les entreprises sensibilisées à l'innovation et les entreprises « innovantes », marque sa volonté de proposer une palette complète de prestations d'accompagnement de haut niveau permettant d'agir sur tous les leviers de l'innovation pour l'ensemble des TPE PME.

Cependant, dans les orientations, la Région mise beaucoup sur l'ARDI pour œuvrer sur les synergies et l'articulation Recherche/Industrie et atteindre les cibles évoquées ci-dessus. A la lecture du document, on peine cependant à repérer les éléments nouveaux relatifs au positionnement et au développement des missions de l'ARDI en la matière. Le rôle de l'ARDI, aux côtés des organismes consulaires et autres acteurs de l'innovation doit notamment être clarifié au vu de l'offre de services nécessaire pour atteindre l'ambition affichée et optimiser le dispositif régional d'innovation dans toutes ses composantes.

Dans sa contribution aux EGI, puis dans le rapport sur la crise, le CESER avait insisté sur la fonction de « passeur de l'innovation » qui inscrit son action dans le cadre de la réflexion stratégique de l'entreprise. Il avait notamment défini la nature, les conditions nécessaires que l'environnement doit offrir ainsi que le référencement et la garantie à apporter dans le suivi. A ce propos, il avait avancé l'idée d'un cahier des charges à élaborer avec les acteurs pour déterminer le rôle de chacun. De la même façon, il avait insisté sur la nécessité de définir une stratégie régionale sur les plates-formes technologiques, communiquer sur l'offre, renforcer la fonction de démonstrateur et favoriser les échanges interdisciplinaires et intersectoriels. En préalable il recommandait de privilégier une approche fonctionnelle à une approche institutionnelle.

Les grandes métropoles apparaissent comme des acteurs engagés en faveur de la promotion de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation. La collaboration avec les métropoles lyonnaise, grenobloise et franco-valdo-genevoise, ... n'est pas suffisamment abordée. Elles ont en particulier un rôle clé à jouer pour ce qui concerne l'innovation ouverte (Living labs).

Le financement de l'innovation est un levier important : le CESER souligne pour les petites entreprises en phase de démarrage tout l'intérêt du dispositif INOVIZI qui réunit 3 financeurs (Etat/Région/CDC) et 2 réseaux d'appui à la création (ENTREPRENDRE et FRANCE INITIATIVE) dont les décisions sont renforcées par la participation de OSEO, des CCI et des réseaux d'accompagnement à l'innovation.

Il convient là aussi d'être imaginatif pour concevoir des outils de financement favorisant des investissements sur le long terme (le pôle régional d'orientation financière, « hub » de la finance, pourrait être le lieu de conception de ces outils).

3. La SRDEI : commentaires ciblés

La part relative du document consacrée aux constats est importante, celle consacrée aux orientations l'est moins.

Concernant ce qui est appelé, dans le document, axes stratégiques et qui constituent de grandes orientations générales, l'axe 1 reprend dans sa formulation le caractère prioritaire du soutien à l'industrie. Cette évolution du texte, depuis la version 0, correspond bien aux préconisations du CESER exprimées dans sa contribution aux EGI. Le CESER note que outre la consolidation et le développement des PME dans l'industrie, le document prend en compte les ETI (entreprises de taille intermédiaire) : ancrées dans le territoire régional, souvent patrimoniales, elles peuvent devenir les locomotives d'un développement économique durable. Le passage de « PME à potentiel » à ETI est de ce point de vue majeur. Si le développement des entreprises de tout secteur d'activité est évidemment à soutenir, il est essentiel de rappeler que le **maintien et le développement du socle industriel régional** largement mis en avant dans le cadre des EGI constitue en soi un objectif essentiel. Sans oublier que la distinction entre production de services et de biens qui y contribue a de moins en moins de sens. L'intérêt d'une approche de l'économie par les filières peut être souligné pour intégrer cette évolution. Il faudra toutefois intégrer les préoccupations spécifiques à la sous-traitance, importante dans la région et dont l'évolution de nature est nécessaire pour permettre à de nombreuses PME de se positionner dans les différents segments de la chaîne de valeur.

L'objectif **de croissance** de l'économie rhônalpine ne figure pas de manière explicite dans le texte. La croissance est la condition sine qua non du développement économique des territoires et de l'emploi. La lisibilité et la convergence des dispositifs en Rhône-Alpes sont nécessaires pour atteindre cet objectif³. Le but étant : lisibilité, opérationnalité et efficacité des politiques publiques et des financements dédiés. Le suivi et l'évaluation de ces politiques doivent permettre de vérifier leur adéquation à cet objectif. Ceci est d'autant plus nécessaire dans une période de raréfaction des ressources publiques.

Concernant les leviers d'actions qui constituent en fait les vrais objectifs, ils mériteraient globalement d'être mieux définis avec des indicateurs de résultats.

En terme de **dialogue social**, l'élargissement des objectifs aux aspects prospectifs doit permettre de le positionner sur une approche plus « stratégique », source de compétitivité et de performance collective.

Concernant **l'économie sociale et solidaire (ESS)**, le désir d'établir « de larges passerelles entre la politique sectorielle ESS et la politique entrepreneuriale » notamment son intégration dans Créafil prend bien en compte le fait que l'ESS est un secteur de l'économie.

Le renforcement des actions des Fonds France Active, caractérisées par un effet de levier sur les interventions bancaires en faveur de l'ESS, doit contribuer à la consolidation des parties prenantes d'une économie dont la dimension territoriale est une des caractéristiques premières.

Concernant **la création/transmission**, le CESER souligne tout l'intérêt de la démarche CREAFILE qui coordonne l'action des réseaux, à l'image de ce qui a été préfiguré sur le GRAND LYON par Lyon Ville de l'Entrepreneuriat. La renégociation en cours avec les associations de prêt d'honneur revêt une grande importance. L'application des conventions précédentes, qui arrivent à terme, a permis de favoriser, dans des conditions propres à renforcer leur pérennité, la création d'un nombre annuel d'entreprises qui a été multiplié par 2 en 5 ans. La dimension territoriale est une de leurs caractéristiques majeures.

³ Cf. partie relative à la gouvernance

Le CESER soutient l'**objectif de développer l'ingénierie financière**. La cohérence, la lisibilité et la facilité d'accès des dispositifs existants sont des objectifs majeurs. La mise en œuvre d'un pôle régional d'orientation financière a été proposée dans la contribution de notre assemblée, adoptée en novembre 2010.

C'est une étape novatrice pour construire une vitrine de l'offre existante, une plateforme d'orientation, un pôle régional d'orientation financière, « hub », pour contribuer à la mise en réseau des acteurs et constituer une meilleure réponse aux demandes de financement. La volonté de fédérer les acteurs sur ce champ est primordiale.

Pour chaque acteur, consulter les autres avant la mise en place d'un nouveau dispositif, s'appuyer sur l'existant, rechercher les complémentarités et éviter les concurrences doit être un engagement. La réflexion autour du Fonds Régional d'Investissement doit être proposée dans l'esprit d'une volonté fédératrice.

Une meilleure visibilité de l'intervention du Fonds stratégique d'investissement en Rhône-Alpes est par ailleurs nécessaire.

Concernant le positionnement de l'économie de Rhône-Alpes dans la globalisation de l'économie, l'objectif d'organiser la promotion et l'attractivité de Rhône-Alpes, si nécessaire qu'il soit, ne nous paraît pas suffisant.

Le développement des entreprises rhônalpines à l'international nous paraît en être un corollaire incontournable et devrait être identifié comme un levier en tant que tel. Ce thème a été développé dans la contribution relative au développement à l'international des PME, et repris tant dans la contribution aux Etats généraux de l'industrie que dans les travaux sur la crise : quelles mutations pour l'économie en Rhône-Alpes ?

De ce point de vue, on peut constater que si les entreprises de Rhône-Alpes sont plus performantes à l'export que la moyenne nationale, pour autant par rapport à d'autres pays le taux d'export reste faible : moins de 20% des exports sont orientés vers les zones à forte croissance de la planète (Asie, Amérique du Sud) et les pays émergents. Un objectif concret ne serait-il pas de concentrer l'aide à l'exportation sur ces zones dynamiques et fortement porteuses pour la période 2011-2015 ? Pour atteindre cet objectif, le dispositif d'appui à l'international devra être rationalisé et adapté.

Si l'**intégration des mutations environnementales** est bien listée au titre des enjeux, elle n'est pas reprise au titre des leviers. Cette dimension doit être envisagée et sa formalisation pourra s'appuyer sur l'avis du CESER relatif aux « emplois verts » qui abordera la prise en compte des mutations et notamment la synergie des acteurs régionaux, des entreprises et de la recherche sur trois filières stratégiques pour Rhône-Alpes : le véhicule propre, la chimie environnement, l'énergie solaire thermique et photovoltaïque.

Par ailleurs, le CESER souligne l'importance du levier **de la politique numérique** qui n'est pas énoncé dans le texte.

Celle-ci est transversale aux aspects sociaux, économiques et territoriaux. Rhône-Alpes doit favoriser une mise à niveau du débit numérique adapté à la demande d'aujourd'hui et surtout de demain, pour rester dans le sillage des régions du monde les plus performantes dans ce domaine.

4. La SRESRI : commentaires ciblés

La présentation de la SRESRI ne reprend pas les éléments de mise en perspective présentés dans la SRI. Plusieurs facteurs contribuent à une moindre lisibilité de la SRESRI :

- les éléments de diagnostic qui devraient permettre de mieux situer notre région au regard des autres régions françaises et surtout européennes, ne sont pas suffisamment mis en perspective. Aussi, le lecteur n'identifie pas les principales forces, les « pépites »⁴ qui caractérisent l'excellence de la Région Rhône-Alpes ni les faiblesses.
- le découpage retenu dans la partie consacrée à l'exposé de la stratégie (1-enseignement supérieur ; 2-recherche ; 3-Innovation ; 4-priorités transversales) ne met pas suffisamment en évidence une stratégie globale intégrant dans un même ensemble enseignement supérieur, recherche et innovation et la manière dont cette stratégie peut être placée au service du développement économique et de l'emploi.
Du point de vue du CESER, l'innovation est transversale aux trois priorités indiquées dans la SRESRI.

Différentes remarques et préconisations peuvent être formulées sur les grands axes de la SRESRI. Pour rappel la Stratégie régionale est déclinée au travers de :

- ⇒ 3 grands champs d'activité :
 - enseignement supérieur,
 - recherche,
 - innovation,
- ⇒ et 3 priorités transversales :
 - la recherche d'un développement équilibré des territoires, prenant appui sur les potentialités de chacun,
 - une stratégie internationale au service du triangle de la connaissance,
 - contribuer à une nouvelle relation sciences et société à travers l'intégration de la dimension « sciences en société ».

Au regard de la remarque formulée précédemment, le CESER s'attachera en premier lieu à apporter son avis sur les priorités transversales avant d'évoquer les champs d'activité de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La recherche d'un développement équilibré des territoires, prenant appui sur les potentialités de chacun

La Région a sans doute un rôle essentiel à jouer pour renforcer le fait régional universitaire à un moment où se renforcent les politiques nationales et la métropolisation. La SRESRI souligne bien le rôle essentiel des sites d'enseignement supérieur de proximité.

Cependant certaines formulations peuvent marquer une opposition à la volonté par ailleurs conjointe de l'Etat et de la Région de soutenir les pôles d'excellence exprimée dans la SRI⁵. La stratégie la plus dynamique nous semble être celle qui vient renforcer l'excellence en veillant à ce qu'elle ait un rôle d'entraînement sur son environnement, tout en développant les pôles de proximité. La concurrence mondiale est aujourd'hui très forte et la recherche de l'excellence est indispensable pour rester compétitif. Néanmoins les sites de proximité ont démontré leur utilité sociale et pédagogique.

⁴ Terme employé par Michel LUSSAULT, président du PRES Lyon lors de son intervention en assemblée plénière du CESER le 18 janvier 2011

⁵ Stratégie régionale d'innovation élaborée conjointement par l'Etat et la Région

D'une façon générale, le fait métropolitain n'est pas suffisamment pris en compte dans la SRESRI. La métropole franco-valdo-genevoise n'est pas évoquée. La recherche d'un développement équilibré des territoires reposera notamment sur la qualité du partenariat noué avec les collectivités locales.

Une stratégie internationale au service du triangle de la connaissance

Le CESER approuve la poursuite de l'effort de la Région Rhône-Alpes pour l'internationalisation des parcours de formation. La volonté affirmée de la Région de privilégier des dynamiques de coopération au service du triangle de la connaissance ouvre des perspectives intéressantes.

La région Rhône-Alpes dispose de nombreuses ressources pour renforcer son ouverture à l'international. ERAI apparaît certes comme la pierre angulaire pour favoriser le développement de la région Rhône-Alpes à l'international mais il est, pour se faire, essentiel de bien veiller à mobiliser l'ensemble des autres acteurs et réseaux de la région (CCIR, ...).

Dans sa contribution « Rhône-Alpes, une certaine idée de la francophonie » le CESER souligne que la francophonie apparaît comme un vecteur dynamique de développement à l'international pour la région Rhône-Alpes. Le renforcement des actions de coopérations dans les champs de la formation et du développement économique est essentiel et devrait s'inscrire dans cette perspective.

Contribuer à une nouvelle relation sciences et société à travers l'intégration de la dimension « sciences en société »

Le projet de délibération met un accent sur cette question de plus en plus sensible.

Dans sa contribution au débat national sur les nanotechnologies et plus récemment sur les écosystèmes d'innovation, le CESER a fait un ensemble de préconisations pour promouvoir une nouvelle relation sciences et société.

Un premier cercle d'acteurs doit être mobilisé : celui de la recherche et de l'innovation. Le CESER a fait 2 préconisations dans ce sens :

- encourager les organisations à mettre en place des démarches d'innovation ouvertes et participatives impliquant les salariés et leurs représentations syndicales,
- promouvoir l'adhésion et la participation des sciences humaines et sociales à la dynamique des écosystèmes d'innovation. Impliquer les SHS dans tous les projets et encourager l'innovation sociale.

Considérant l'importance des évolutions qui marquent le monde de la recherche, il est important de les partager et de mettre des moyens pour conduire une réelle politique d'accompagnement au changement à tous les niveaux.

Le débat doit aussi s'ouvrir plus largement avec l'ensemble des citoyens. Dans cette perspective, la Région pourrait notamment s'appuyer sur l'ARDI pour développer, en relation avec les CCSTI, des actions visant à partager avec les citoyens la portée concrète des projets d'innovation conduits par les écosystèmes d'innovation rhônalpins. Il faudrait aussi, en liaison avec les collectivités locales, au-delà des CCSTI et de l'ARDI, trouver des lieux ouverts sur la cité (open innovation) et porteurs d'expérimentation citoyenne (living lab).

L'enseignement supérieur : les étudiants au cœur des priorités régionales

Les choix faits conduisent à porter un effort particulier et souhaitable sur les étudiants, l'orientation professionnelle et le logement. Dans différentes contributions, le CESER a souligné que l'orientation professionnelle doit s'envisager très en amont et avec des méthodes et moyens renouvelés.

La mise en place de conventions d'objectifs et de moyens axées sur 3 piliers : libre - impulsion - expérimentation et démonstration est intéressante. Elle permet de conjuguer des projets : portés par les établissements compte tenu de leurs choix stratégiques, en ligne avec les choix prioritaires de la Région, expérimentaux.

Le CESER salue l'intégration des formations sanitaires et sociales (FSS) dans la SRESRI et soutien l'inscription de certaines FSS post bac dans le dispositif de Bologne (Licence Master Doctorat).

Il apparaît que la SRESRI ne porte aucun regard sur l'enjeu de mixité dans l'enseignement supérieur. On observe des différences majeures de choix d'orientation entre jeunes femmes et les hommes. Les inégalités professionnelles trouvent en grande partie leurs origines dans les choix de formation initiale et d'orientation.

Dans sa contribution sur les écosystèmes d'innovation, le CESER a souligné l'importance de développer l'ouverture d'esprit, le potentiel créatif et la culture entrepreneuriale chez les jeunes dès le secondaire comme chez les jeunes chercheurs. Il a formulé différentes préconisations dans cette perspective et notamment :

- développer l'ouverture d'esprit des jeunes en renforçant les expériences extrascolaires et les actions de mobilité (bourses d'études, stages, missions d'action citoyenne...),
- inciter les écoles doctorales à s'ouvrir sur les milieux professionnels et réaffirmer leur vocation territoriale.

Le CESER souhaite rappeler que seule une faible proportion des jeunes docteurs a vocation à poursuivre un travail dans la recherche académique. La grande majorité des jeunes docteurs sera amenée à travailler en entreprise. Or les jeunes docteurs, peu préparés à cette insertion professionnelle, rencontrent de réelles difficultés.

La proposition de financer des post-doctorats dans les PME, TPE, associations, ... est intéressante. Cependant, il faut prendre le problème globalement :

- les établissements d'enseignement supérieur doivent travailler pour améliorer l'employabilité de leurs doctorants,
- les entreprises doivent reconnaître l'apport spécifique des jeunes docteurs. Aujourd'hui, la plupart des conventions collectives ne font pas référence au grade de docteur.

La recherche : venir en appui du développement économique durable, du développement social et sanitaire et du rayonnement international de Rhône-Alpes

La SRESRI insiste sur la nécessité de promouvoir l'interdisciplinarité, la pluridisciplinarité et de renforcer le lien avec les sciences humaines et sociales. La Région soutiendra ce type de démarche au travers d'appels à projets. Cette orientation stratégie est tout à fait positive.

Le CESER souhaite souligner que l'on est arrivé au bout d'un système d'évaluation des chercheurs. Les systèmes traditionnels de notation mettent en évidence les laboratoires de recherche qui se trouvent à la pointe d'un domaine scientifique. La participation à des projets de recherche qui croisent différentes disciplines n'est aujourd'hui pas assez valorisée dans la carrière d'un chercheur. Malgré cela, un certain nombre d'initiatives s'engagent dans ce sens, notamment en Rhône-Alpes et doivent être accompagnées (projet IDEA notamment).

L'orientation adoptée par la Région, en cohérence avec les orientations européennes, d'accompagner des actions de recherche en réponse aux grands enjeux de société (tels que la santé, le bien être et le vieillissement, l'efficacité énergétique, ...) offre des perspectives intéressantes. La proposition de constitution de communautés de recherche académique (ARC) paraît pertinente eu égard à cet objectif.

Au-delà des réserves que l'on peut apporter sur les modalités des appels à projets sur les initiatives d'excellence (IDEX), il est essentiel pour Rhône-Alpes de s'inscrire au mieux dans cette perspective pour s'affirmer encore à l'avenir comme une région dynamique et reconnue pour l'excellence de sa recherche.

Conclusion

Le CESER rappelle l'importance qu'il accorde à la prise en compte des enjeux du développement économique à terme pour Rhône-Alpes, le rôle de l'anticipation est fondamental pour éclairer les acteurs au regard de différents scénarios possibles.

La collectivité régionale, dans son rôle de chef de file doit être **la source d'impulsion, d'entraînement des acteurs régionaux. Elle doit permettre à Rhône-Alpes dans le respect des prérogatives de chacun** de répondre aux enjeux qui l'attendent et de mobiliser les leviers d'actions principaux.

Le développement endogène, le développement de l'économie de proximité et résidentielle est très important en terme d'emploi comme d'environnement, mais on ne peut pas imaginer que le développement des entreprises rhônalpines se fasse principalement sur cet axe.

L'innovation est le levier essentiel qui permettra sur le long terme le développement des entreprises et de l'emploi, dans l'industrie comme dans les services. Le numérique est un atout majeur de la compétitivité des entreprises de Rhône-Alpes. **L'échelle internationale** permet l'amortissement des coûts de l'innovation.

Le développement des entreprises rhônalpines à l'international et en particulier, vers des zones à forte croissance est un élément incontournable de la prospérité régionale.

Le CESER insiste sur la nécessité de bien intégrer et identifier les trois leviers que sont :

- **le développement à l'international des entreprises**
- **le numérique**
- **les mutations environnementales**

Comme en matière de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation, **la recherche de l'excellence doit se conjuguer avec une vision complémentaire et équilibrée des territoires.**

Le CESER, **dans un esprit constructif**, souhaite pouvoir poursuivre la réflexion engagée par la Région. Le CESER souligne que la Région a conduit **une réflexion indispensable pour l'avenir de Rhône-Alpes**. Il souhaite que **les enrichissements proposés** permettent une mise en œuvre à la hauteur des ambitions et des enjeux. Les travaux en cours au CESER comme celui sur les mutations économiques, constitueront une brique supplémentaire de cet ambitieux édifice. Des chantiers en commun sont engagés, comme celui du Pôle régional d'orientation financière, de l'Institut Confluences « pour le développement de l'économie industrielle en Rhône-Alpes », les saisines sur les « emplois verts » et le développement du très haut débit numérique en Rhône-Alpes.

Ceci témoigne non seulement **d'une volonté de coopération mais plus encore de la complémentarité des deux assemblées.**

Glossaire

ARC	Communauté de recherche académique
ARDI	Agence régionale du développement et de l'innovation
CCSTI	Centre de culture scientifique technique et industrielle
CDC	Caisse des dépôts et consignations
EGI	Etats généraux de l'industrie
ESRI	Enseignement supérieur, recherche et innovation
ESS	Economie sociale et solidaire
ETI	Entreprises de taille intermédiaire
FSS	Formation sanitaire et sociale
SRDEI	Stratégie régionale de développement économique et d'innovation
SRESRI	Stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
SRI	Stratégie régionale de l'innovation
TPE PME	Très petites entreprises Petites et moyennes entreprises

Déclarations des groupes

Intervention de M. Gilles MAURER, au nom du collège 1 « employeurs »

Monsieur le président, cher(e)s collègues,

Je voudrais rappeler que l'implication du CESER dans ces réflexions stratégiques s'inscrit dans une suite d'initiatives prises depuis la mi 2009 et qui l'a conduit à élaborer différents documents d'analyses et de propositions dans le cadre :

- des Etats généraux de l'industrie,
- du suivi de la crise,
- de réflexions spécifiques du type pôle régional d'orientation financière, écosystèmes de l'innovation, mesures de soutien à l'économie via la formation, etc...

Globalement le premier collège se retrouve bien dans les éléments de diagnostic qui fondent la future stratégie régionale de développement économique et qui doit permettre à juste titre de fixer des axes prioritaires d'interventions et d'améliorer la lisibilité et l'efficacité de l'offre globale des services offerts aux entreprises.

Nous sommes satisfaits que nombre de préconisations faites dans le cadre des EGI aient été reprises, en particulier en ce qui concerne :

- la stratégie régionale d'innovation,
- l'objectif de développer l'ingénierie financière,
- le rôle déterminant des pôles et clusters
- la mise en œuvre d'une chaire d'économie industrielle.

Au-delà de ce constat positif, nous insisterons néanmoins sur quelques points que nous aurions aimé voir davantage développer.

J'en citerai quelques uns :

- Comme l'indique le rapport, le numérique et les mutations environnementales auraient pu être davantage développés.
- Concernant le développement à l'international, nous voulons souligner le caractère stratégique de cette action, tant au niveau innovation qu'au niveau économie ; il faut accentuer l'objectif vers les PME-TPE. Les politiques régionales à l'international manquent de transparence et une meilleure connaissance de leurs résultats aurait permis d'affiner les futures stratégies.
- Compte-tenu de l'impact de la filière touristique sur le PIB et l'emploi, cette filière aurait pu malgré tout faire l'objet d'un développement spécifique dans la SRDEI.
- Sans vouloir trop développer les actions spécifiques, au regard d'un document de stratégie générale, nous citons pour mémoire les difficultés rencontrées par des entreprises délocalisées dans certains pays émergents et qui veulent désormais se relocaliser en France.
- La SRDEI aurait pu également exprimer une volonté de mieux tirer parti de l'atout de la région lié à son positionnement au carrefour de flux de transport internationaux, en visant le développement de pôles d'activité logistiques majeurs comparables à ceux qui se montent à Marseille, Turin ou Barcelone. Ceux-ci vont lourdement concurrencer Rhône-Alpes si nous ne réagissons pas en développant un espace au contact du futur Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise.

Après ces quelques compléments, nous voudrions insister sur la gouvernance de ces stratégies, en particulier celle de la SRDEI.

On observe que si l'exposé des motifs dans la délibération du Conseil régional soumise au vote insiste bien –je cite- sur la volonté d'élaborer « *un nouveau projet stratégique régional partagé* », la mise en place « d'une gouvernance adaptée, partagée entre l'ensemble des parties prenantes », etc...., le texte de la délibération soumise au vote est moins précis.

Le Conseil régional entend s'appuyer, certes, sur les collectivités locales et 5 espaces de concertation. Si ces espaces de concertation intègrent bien le CESER et la Conférence économique et sociale impliquant les partenaires sociaux, la volonté de collaboration avec les corps intermédiaires (consulaires et syndicats professionnels) n'est pas exprimée. Ces organismes acteurs de terrain, coordonnateurs et animateurs de l'échelon régional portent pourtant la parole des entreprises et du tissu économique.

Il est souhaitable qu'ils soient pleinement associés à la gouvernance des dispositifs clés de la future stratégie régionale tels que le Plan PME, ou Créafil, ainsi qu'à celle des agences telles que l'ARDI ou ERAI chargées par le Conseil régional de mettre en œuvre ses stratégies.

Pour l'ARDI, en particulier, il importe que son rôle soit clarifié...

Le fameux principe de subsidiarité, largement exprimé dans le SRDEI précédent est oublié. Ainsi, la Région doit conserver des fonctions d'accompagnement, type les contrats sectoriels existants, et ne pas se substituer aux acteurs.

Dans un paysage incertain sur l'évolution des compétences en particulier au niveau régional, la Région devrait mesurer l'opportunité de développer ses actions en relation étroite avec ces acteurs de terrain locaux et régionaux.

Cette gouvernance réellement partagée, y gagnerait :

- en pertinence des actions pour répondre aux réels besoins des entreprises,
- en efficacité des crédits publics,
- en lisibilité des programmes pour mettre en valeur les efforts menés par les collectivités en faveur du développement de l'emploi et de tous les Rhônalpins.

Ces observations étant faites, je voudrais remercier les deux présidents de commission – rapporteurs.

Bien entendu, le collègue 1 votera cet avis.

Intervention de M. Jean ELDIN, au nom de la CFDT

La crise financière, économique et sociale sans précédent a pesé et pèse encore sur l'activité de notre région, malgré un redressement progressif constaté.

Les conséquences sont grandes : selon l'URSSAF, l'industrie régionale a perdu plus de 24 000 emplois entre 2008 et 2009 !

Hausse de la précarité, du chômage, de l'exclusion, augmentation des inégalités, fragilisation du tissu économique régional, très forte hausse des fermetures d'entreprises y compris dans des secteurs solides ... La récession a touché les services, mais dans une moindre mesure.

Cependant, on peut prévoir que les conséquences de cette récession seront lourdes en 2011 dans le secteur de l'économie solidaire et surtout pour les associations d'aide à la personne lesquelles, avec la loi de finances 2011, risquent de licencier un grand nombre des 20 000 salariés en Rhône-Alpes. La suppression d'autres niches fiscales aurait eu moins d'effet négatif, en particulier celle concernant les heures supplémentaires.

Nombreux sont les observateurs et nous en sommes, qui dénoncent le fait que très peu de leçons soient aujourd'hui tirées pour l'avenir.

C'est dans ce contexte que la Région construit ses stratégies de développement économique et d'innovation SRDEI, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation SRESRI.

Les textes proposés prennent en compte les éléments essentiels de constat et d'analyse souvent partagés par la CFDT ; cependant, nous avons noté une sous-estimation des aspects nationaux, européens et internationaux (mondialisation) ainsi que ceux de précarisation et d'externalisation de l'emploi en forte hausse, de même que l'absence critiquable de leviers de mise en œuvre incontournables, parfaitement identifiés par le projet d'avis que nous examinons : l'international, le numérique, les mutations environnementales.

Nous apprécions le fait que l'avis du CESER soit unique pour les deux stratégies attestant ainsi du lien et de l'interdépendance entre entreprises, recherche et enseignement supérieur, ce que l'avis appelle le triangle de la connaissance.

La CFDT est d'accord avec les commentaires et propositions faits dans le projet d'avis ; néanmoins, nous voulons mettre l'accent sur quelques aspects pour les deux stratégies.

Sur les commentaires ciblés de la SRDEI :

La vision stratégique doit être de long terme dans une économie court termiste ; comment y arriver ?

Certains moyens essentiels pour atteindre les objectifs visés sont mal identifiés, d'où l'intérêt du suivi et de l'évaluation.

Les modalités de la gouvernance doivent être précisées autour d'une approche partagée de la stratégie et une dynamique collective dans laquelle les partenaires sociaux doivent avoir leur place.

La croissance de l'économie rhônalpine est un sujet important, elle doit être traitée dans la stratégie, du fait qu'elle conditionne le développement économique et l'emploi et aussi parce que la croissance doit être raisonnée vers un modèle de développement respectueux de l'environnement, du développement durable et de la biodiversité.

Concernant le dialogue social, le texte régional aborde les données essentielles. Le projet d'avis du CESER est un peu bref sur le sujet, notre assemblée devra approfondir sa réflexion, elle pourrait proposer une évaluation des travaux de la Commission PERIC, des CSP en place dans le textile, la chimie, la plasturgie et des CTEF qui abordent le renforcement du dialogue social dans les TPE- PME.

Les pôles de compétitivité doivent jouer un rôle plus important dans les domaines sociaux et territoriaux (la commission PERIC doit être vigilante).

Le pôle régional d'orientation financière préconisé par notre assemblée en novembre 2010 doit être un levier pour le financement de l'innovation en particulier pour les TPE- PME.

L'innovation, la stratégie régionale d'innovation est aussi pour nous le socle des deux stratégies du Conseil régional. Elle est déterminante pour maintenir ou développer l'emploi. Nous appuyons une approche globale de l'innovation trop souvent conçue dans le seul domaine technologique alors qu'il est indispensable d'innover dans l'organisation du travail, les relations sociales, la formation et la gestion des ressources humaines et des compétences, l'identification des besoins des usagers, la construction de la décision en entreprise, le management.

Sur les commentaires ciblés de la SRESRI, nous sommes en accord avec le projet d'avis et formulons quelques remarques complémentaires :

Comme le souligne le projet d'avis, tenir les deux bouts de la chaîne entre pôles d'excellence et pôles de proximité est une stratégie dynamique.

Sur le chapitre Sciences et Société, si le constat initial paraît largement partagé, il nous semble que le schéma de mise en oeuvre des actions nécessaires pose plus problème. Plutôt que de définir des feuilles de route pour les différents acteurs et segmenter les interventions (diffusion des connaissances par les universitaires et chercheurs, identification de la demande sociale centrée sur la démarche du cluster 14, médiation- « si nécessaire » - par des Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), les associations etc.), l'expérience a montré qu'il serait plus pertinent que la Région aide des actions communes à tous et encourage des programmes de coopération à moyen et long terme entre les acteurs.

La CFDT soutient une nouvelle relation Sciences et Société ; celle-ci demande une implication réelle des chercheurs et des citoyens.

Plus particulièrement sur les CCSTI de la Région, ne faudrait-il pas en finir avec cette illusion selon laquelle ils pourraient être mis au même rang ? En regardant les choses en face, plusieurs d'entre eux, même s'ils font un excellent travail de vulgarisation scientifique, ne remplissent pas les critères habituels (financiers, de potentiel humain...) qui permettent aux authentiques CCSTI de remplir leurs fonctions de capacités d'ingénierie culturelle, de formation, de recherche et développement, etc... Ces deux types de CCSTI ne peuvent pas remplir les mêmes fonctions.

Il est surprenant que ne soit jamais mentionné le projet de Musée des Confluences ; si ce projet réussit ce musée sera une pièce incontournable pour la problématique « Sciences et Société » tant sur le plan politique et fonctionnel que pour la mobilisation financière massive qu'il exigera. S'il échoue, cet échec rejaillira sur l'image de l'intervention publique dans ce domaine.

Enfin, pour répondre aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes docteurs, les établissements d'enseignement supérieur doivent veiller à améliorer la professionnalisation de leurs doctorants.

La CFDT votera l'avis.

Intervention de M. Laurent CARUANA, au nom de la CFE-CGC

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

En cinq ans, la situation économique et sociale de notre région a profondément évolué, la première partie du projet présenté le démontre parfaitement. Il convenait dès lors de faire évoluer de la même façon la stratégie régionale, par rapport au schéma antérieur.

Nul doute que toutes les forces doivent converger pour une relance efficace et durable de l'économie, avec une responsabilité sociétale partagée par tous. Pourtant, si les outils et les dispositifs existent déjà et ont prouvé leur efficacité, si la volonté d'une stratégie partagée est là, les axes stratégiques et les leviers proposés dans cette SRDEI, et plus encore le chapitre sur sa gouvernance et sa mise en oeuvre, n'en reflètent ni l'ambition, ni l'objectif d'innovation.

Il ne saurait y avoir d'engagement collectif sans associer concrètement les autres décideurs, à commencer par l'État, qui est à l'initiative des grands emprunts, du plan national de relance et cosignataire du Contrat de Projet État-Région, mais aussi les partenaires sociaux qui représentent les entreprises et les salariés.

Au-delà des bonnes intentions, la gouvernance annoncée de la SRDEI ne les inclut pas, au mieux elle les consulte.

De surcroît, si l'évaluation périodique de cette stratégie est indispensable, la commission SUEVAL doit rester un outil ; quelle instance prendra la décision de faire évoluer la SRDEI ? Ne peut-on élargir le champ des échanges et des propositions, en y associant tous les acteurs politiques, économiques et sociaux, par exemple au sein d'une conférence régionale annuelle, à l'instar de celle sur l'innovation sociale de 2009 ?

Sans construction plus aboutie, la SRDEI n'apparaît que comme une grande ligne directrice supplémentaire, qui rend encore plus illisible les politiques régionales économie-emploi-formation !

Nous regrettons également qu'elle soit définie pour 4 ans, sans aucune perspective à long terme. Il est essentiel que les effets bénéfiques de cette stratégie se poursuivent au-delà de la prochaine échéance électorale régionale !

Elle doit également tenir compte des évolutions économiques et démographiques annoncées pour les 10 à 15 prochaines années, telles que le démantèlement des centrales nucléaires rhônalpines d'ici à 2020 avec les conséquences économiques et énergétiques que cela engendre. Après avoir longuement évoqué la question environnementale, celle-ci disparaît purement et simplement des 11 leviers... ! Quid aussi de la diminution incontournable de la population active et de la part croissante des retraités avec leur pouvoir économique, leur situation de santé, leur projet de vie ?

Et comment enfin, développer une culture de la responsabilité sociale, facteur de progrès et atout concurrentiel, sans y associer pleinement le personnel d'Encadrement ? De part leurs fonctions mêmes, les ingénieurs et cadres peuvent contribuer efficacement à l'élaboration de toute stratégie économique, de recherche et d'innovation, de sécurisation des parcours et de qualité de l'emploi par une réelle Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences...

Population pourtant de plus en plus isolée, mise à l'écart de tout dispositif d'aide, et loin d'être nantie, elle reste une richesse méconnue sur laquelle appuyer les actions innovantes.

Au-delà de ces remarques, la CFE-CGC votera l'avis.

Nous vous remercions de votre attention.

Intervention de M. Jean-Bernard LAUNAY, au nom de la CFTC

« La Région, dans son rôle de chef de file, doit être la source d'impulsion des acteurs régionaux ».

Cette phrase se doit d'être inscrite au fronton de toutes les actions de la Région : elle résume, à elle seule, tout ce que de long débats et de multiples avis ont proclamés dans les différentes enceintes du CESER, et ce, depuis plusieurs années. En cela, nous faisons nôtre l'intégralité du projet d'avis présenté aujourd'hui par les commissions 1 et 6.

La crise financière nous a imposé un temps d'arrêt dans la fuite en avant et surtout nous a obligé à un temps d'analyse et d'introspection sur les situations économiques partant du plus haut : le monde, pour descendre au pays puis à la région, à l'entreprise et peut-être même dans quelques cas à ceux qui font, en quelque sorte, tourner la machine.

Bien sûr, il n'échappe à personne, que la prééminence intellectuelle et économique du vieux continent est, depuis longtemps, battu en brèche par les pays émergents et surtout ceux que l'on surnomme les ateliers du monde, et qui fabriquent tout et moins cher à notre place.

Le seul et unique moyen de survivre : inventer, créer, innover.

Ce vœu est devenu incantatoire. Il est devenu inimaginable que ce thème ne soit pas évoqué dans la moindre intervention d'un leader.

Dans le dernier numéro de « *Conjunctura* », si Jean Paul MAUDUY, le président de la CCIR Rhône-Alpes en fait, en couverture, la base de son éditorial, à l'intérieur de la même revue la totalité des responsables des pôles de compétitivité, clusters, et réseaux d'entreprise en font leur credo. Innover... , innover...

Les deux commissions 1 et 6 nous font remarquer la foison de moyens, outils, organisations qui se sont mis en place. Mais encore une fois, nous devons constater le manque de cohérence et la perte d'énergie brouillonne : le SRDEI, le SRESRI, les autres schémas et stratégies, il est difficile de repérer ce qui les lie entre eux. Les articulations entre le SRDEI et SRESRI et l'ensemble des schémas et actions régionales en cours sont relativement illisibles, et donc effectivement à préciser.

Les intentions sont louables, mais les chapelles restent jalouses et quelques fois concurrentes : quelle perte d'énergie et surtout de finances !!

La Région se doit d'être plus volontariste et se positionner rapidement en facilitateur-ensemblier des interventions publiques, et mobilisateur de la totalité des acteurs opérationnels : l'accent est mis à juste titre sur le besoin d'une réelle gouvernance, ne laissant aucun acteur en marge.

Sans reprendre l'intégralité des propositions faites par les commissions et que nous approuvons, quelques réflexions :

Il est dommage aussi qu'une des premières sources de devises de notre région, le tourisme, ne soit pas abordé dans le SRDEI.

Parallèlement, même si un bilan d'étape est prévu en 2011 sur la politique régionale du numérique, ce sujet aurait mérité d'être approfondi.

Le déploiement de la fibre optique, donc le très haut débit, et ses services associés, sont un des paramètres essentiels du paysage économique et de la recherche.

Quand on pense qu'à travers le numérique est évoqué un point de croissance de plus !!!

Un bon point doit être donné pour l'effort que fait la Région afin de renforcer l'accès à l'innovation des TPE et des PME.

L'idée d'outils de mutualisation épaulant les PME dans le dépôt et la gestion de brevets est à développer rapidement. Certaines aventures malheureuses dans le domaine de la gestion des brevets démontrent l'importance de cette attente.

Nous relevons toujours l'effort à faire dans le lien université/entreprises qui est, là, évoqué à travers la place trop souvent difficile faite aux diplômés/docteurs. Même si le lien entre la R&D fondamentale et l'industrie s'est construit au fil du temps, la fonctionnalité opérante des diplômés est encore trop souvent minimisée.

Encore les chapelles !!!!

La place de la Région sur l'international est effectivement un corollaire incontournable pour l'économie rhônalpine. Mais il faut bien comprendre que chaque secteur est concerné et solidaire : outil de production, financement, services annexes, administration, institutionnels, universités, politique.

Dans l'entreprise, un projet ne peut aboutir sans l'assentiment de toute la chaîne de production.

De même, dans les gouvernances aucun des acteurs sociaux et économiques ne doit être écarté.

Je livre à votre réflexion cette phrase de Jean Paul DELEVOYE, président du CESE national :

« Reconstruire la confiance en soi pour ensuite porter la confiance vers l'autre : les politiques publiques doivent servir ce dessein, car la confiance constitue le ciment entre le collectif et l'individu, elle est au cœur de la refondation espérée »

Nous voterons ce projet d'avis.

Intervention de Mme Emmanuelle PUISSANT, au nom de la CGT

La contribution CGT de ce jour sur l'avis du CESER à propos des stratégies régionales de développement économique et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est particulièrement importante pour nous, car elle a pour but d'alerter les conseillers et conseillers à la fois sur la manière de travailler, c'est-à-dire sur la forme, et sur le contenu de ce qui nous est proposé, c'est-à-dire sur le fond.

A propos de la forme, nous souhaitons à l'occasion de cette assemblée plénière, revenir sur les évolutions qu'a connues le CESER dans sa manière de travailler ; évolutions particulièrement sensibles au sein de la commission 6, et évolutions qui nous posent problème. Le travail qui s'annonce sur le soutien et l'appui aux IDEX portés par les 2 PRES de la Région n'a pas été du tout débattu en commission 6, et n'a pas été décidé par le bureau de la commission sur la base d'un consensus.

Ces questions de forme ne nous paraissent pas neutres dans un CESER censé représenter la société civile dans sa pluralité. Considérant la diversité des conseillères et conseillers, les divergences d'opinion sont manifestes dans plusieurs projets. Taire les divergences et ne pas les prendre en compte dans les bureaux de commissions ne nous semble pas être une façon acceptable de travailler ensemble, dans le respect de cette diversité, caractéristique du CESER, et plus globalement de la société civile.

Les dysfonctionnements pointés sur la forme ont, comme souvent, des répercussions directes sur le fond. Comment porter des éléments constructifs et capables de faire avancer la réflexion collective sur des enjeux de société de taille, tels les enjeux qui nous sont posés aujourd'hui en termes d'enseignement supérieur et de recherche notamment, quand les sujets de travail retenus s'avèrent contraires à ce que l'on porte ? La CGT ne peut, par exemple, pas apporter son soutien inconditionnel dans la mise en place des IDEX par les PRES. Comme d'autres acteurs et organisations (notamment la vice présidente au Conseil régional Ile de France, chargée de l'ESR ; ou encore comme le congrès de Lyon 1 dans sa motion du 9 novembre dernier), la CGT est inquiète de la sélectivité à outrance qu'impliquent les évolutions récentes du système d'ESR, sélectivité et concurrence poussées à outrance à travers les Equipex, Labex, IDEX ; autant de termes qui peuvent laisser penser que la recherche de l'excellence à tout prix tend à devenir le contenu principal des politiques d'ESR. A ce propos, il est à noter que même le rapporteur général de la Commission des Finances, M. Philippe Marini, dans son rapport n°278 fait au nom de la commission des finances et déposé le 9 février 2010, écrit ceci : « A titre liminaire, votre rapporteur général souhaiterait mettre en garde contre un usage excessif du mot « excellence » qui qualifie la quasi-totalité des investissements financés dans le cadre de la mission « recherche et enseignement supérieur ».

Cette mise en concurrence généralisée est contraire à la mise en place de réels systèmes cohérents (que le CESER nomme par ailleurs des écosystèmes), permettant une élévation générale du niveau de connaissances et de réflexion, et la diffusion d'innovations plurielles au sein de la société. Elle déstructure le territoire national (puisque, rappelons-le, 60% des crédits alloués dans le cadre des Equipex – équipements d'excellence – se concentrent sur les régions Ile de France et Rhône-Alpes). Cette mise en concurrence généralisée touche aussi les équipes de recherche elles-mêmes, puisque seules les équipes jugées excellentes par l'AERES (Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) sont intégrées dans les IDEX.

Or, les stratégies régionales qui sont soumises à l'avis du CESER, témoignent selon nous de quelques avancées intéressantes, en termes de rééquilibrage des priorités régionales. L'excellence en tant que telle ne peut constituer une politique régionale, qui se doit d'insister sur la préservation des équilibres territoriaux, sur le maintien des vrais établissements de proximité (qui ne sont pas uniquement des établissements de formation initiale, mais qui maintiennent une activité de recherche), sur un souci porté à l'éducation et à tous les étudiants quels qu'ils soient. En ce sens, les stratégies régionales ont le mérite d'aller à contre courant de ce rouleau compresseur de l'excellence décliné à tous les niveaux, sans que jamais les critères de l'excellence retenus ne soient collectivement réfléchis ni questionnés.

La CGT est aussi clairement pour l'excellence, mais non pas une excellence excluante, reposant sur une mise en concurrence exacerbée des équipes et des territoires, impliquant une déstructuration de nombreux collectifs de travail dans les établissements rhônalpins d'ESR. La CGT est pour encourager une excellence intégrante et multidimensionnelle. En ce sens, la CGT ne peut voter un avis dans lequel il est écrit que le souci de rééquilibrage, notamment territorial, semble entrer en contradiction avec l'exigence d'excellence. La CGT ne peut voter un avis qui regrette que la stratégie régionale ne soit pas à la recherche de « pépites d'excellence », terme illustrant parfaitement que l'excellence serait très précise, limitée et excluante. Ce ne sont pas des pépites que nous visons, mais bien des systèmes excellents, permis par le travail d'équipes constituées par des hommes et des femmes, travail humain singulièrement absent de tout ce discours entourant la recherche de l'excellence pour l'excellence. Pour nous, l'équilibre territorial, au niveau régional mais aussi au niveau national, ainsi que la cohésion sociale, font partie intégrante de l'excellence ; ils en constituent un critère à part entière, prépondérant par rapport au ratio de publications des équipes de recherche par exemple.

Pour toutes ces raisons, touchant à la fois la forme et le fond du travail réalisé au sein du CESER, la CGT votera contre l'avis qui nous est aujourd'hui soumis.

Intervention de M. Gérard CLEMENT, au nom de FO

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

La première phrase du projet d'avis qui nous est soumis aujourd'hui indique à elle seule combien le choix d'une stratégie régionale implique de raisonner globalement sur l'ensemble du développement économique.

Nous approuvons pleinement le souhait exprimé de réaffirmer notre position en tant que CESER concernant la globalité, la transversalité et l'interdépendance qui existe entre économie, recherche, enseignement supérieur et innovation. Nous ajouterons un des éléments essentiels de la transversalité qu'est le lien économie – emploi – formation qui est à construire en permanence. Cet axe fondamental est structurant de toute stratégie de développement économique et social de notre Région.

Axe structurant car il nécessite en permanence de coordonner les politiques de l'Etat, de la Région, des Partenaires Sociaux. Ceci implique que toute stratégie ne peut être efficace à long terme – ce qui est son horizon mesurable – que si cette coordination est effective. Nous n'ignorons pas que ceci est difficile et nécessite que chacun dans le cadre de ses responsabilités soit en mesure d'admettre que seul il ne peut tout mais que c'est ensemble qu'il est possible de réussir.

Aussi quand le document « Stratégie régionale 2011–2015 de développement économique et d'innovation » indique page 31 – nous citons : « Les organisations, qu'elles soient patronales ou représentatives de salariés, sont désormais pleinement reconnues dans le rôle fondamental qu'elles ont à jouer dans l'action économique. » nous ne pouvons que nous réjouir de cette reconnaissance que nous pouvons qualifier d'historique. Trop longtemps les « pouvoirs » ont considéré que le rôle des organisations de salariés devait se concentrer sur « la gestion sociale des décisions économiques prises par d'autres ». Regrettons au passage que cette dimension ne se retrouve pas ou presque pas dans la partie « enseignement supérieur, recherche, innovation ». Heureusement, la jonction faite par notre projet d'avis permet de corriger cet oubli.

Cette étape « historique » permet de donner du corps à l'affirmation du document du Conseil régional qui affirme que « Les hommes et les femmes sont la richesse des entreprises et constituent un levier de croissance au même titre que l'innovation ou les capitaux ».

Cette affirmation répond au souhait exprimé par les organisations syndicales de salariés qui lors de la Conférence Economique et Sociale du 26 avril 2010 affirmaient cet objectif en déclarant unanimement : « Ceci oblige à réévaluer la place de l'Homme dans l'Entreprise mais aussi son rôle dans notre société.

Nous affirmons que la richesse produite est le résultat du travail, des compétences mises en œuvre. La richesse des entreprises résulte des savoirs, des savoir-faire et des compétences des femmes et des hommes qui y travaillent. C'est en travaillant à ces reconnaissances que nous pourrions identifier les potentialités industrielles dans une économie mondialisée. C'est la responsabilité naturelle des partenaires sociaux, tant sur le plan professionnel qu'interprofessionnel. L'emploi et le social (la place du travail, sa rémunération, la reconnaissance des salariés et de leurs droits) doivent constituer des clés d'entrée indispensables ».

C'est cette dimension que nous trouvons dans le document régional même si nous aurions largement préféré que l'expression « Développement économique au service de l'homme » soit choisie plutôt que l'assimilation à connotation financière de capital humain.

Quand on sait les dégâts de la financiarisation de l'économie source de la crise que nous vivons, la sémantique doit pouvoir imposer des notions différentes et nourrir des concepts qui soient innovants dans cette dimension du développement économique au service de l'homme. Il ne suffit pas de saluer les « totems » du développement durable – qui rappelons le est soutenable en dehors des frontières françaises, encore faut-il avoir à l'esprit en permanence que toute stratégie de développement économique suppose une stratégie de développement social.

C'est toute la dimension de l'innovation sociale qui est essentielle parce qu'elle affirme d'une part la notion de solidarité territoriale et de solidarité sociale et d'autre part suppose que certains territoires – de plus en plus nombreux hélas du fait de la crise économique – ne soient pas cantonnés dans les limites étroites de l'économie dite résidentielle.

L'innovation sociale suppose un dialogue social à la fois territorial, dans les branches et dans les entreprises à condition de maîtriser la responsabilité des intervenants et en n'enfermant pas ce dialogue dans les fourches caudines de l'expertise. Pour nous FO, le dialogue est une étape indispensable d'un processus qui suppose que dialogue – négociation – contrat – contrôle soient construits dans une continuité logique et efficace. Cela suppose bien entendu que chacun des intervenants au dialogue ait la capacité reconnue à toutes les étapes du processus que nous pourrions qualifier de « démocratie économique et sociale ».

Ces éléments, pour nous fondamentaux, nécessitent une vision partagée – c'est la question du sens. Le partage ne peut être qu'organisé et le pilotage n'est pas l'apanage d'un seul pilote. Il sera essentiel pour Rhône-Alpes que ce que nous disons dans la construction du lien Economie – Emploi - Formation entre Etat – Région et Partenaires Sociaux se retrouve dans le pilotage. La Collectivité régionale se positionne par sa proposition sur un rôle de coordonnateur – animateur et propose une vision. Reste à construire le « partage » indispensable.

Les leviers proposés par le document régional constituent un ensemble cohérent de « commandes » à disposition des pilotes rhônalpins. L'ambition affichée est de mettre cette stratégie « au service de la performance globale de l'économie régionale pour permettre aux Rhônalpins de développer leurs projets de vie ». C'est le choix de la compétitivité qualité qui seule peut permettre de « gagner » sur la compétitivité – coût base de la mondialisation financiarisée qui est la cause de la crise économique et qui a détruit, entre 2008 et 2009, 39141 emplois au total en Rhône-Alpes et, plus grave, est la cause de la destruction des 91789 emplois industriels perdus entre 1992 et 2009.

Le groupe FO votera le projet d'avis.

Intervention de Mme Marie-Laurence MOROS, au nom de la FSU

Monsieur le Président, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers,

La déclaration de la FSU sur l'avis du CESER touchant aux stratégies régionales de développement économique, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation portera à la fois sur le fond et sur la forme.

Mon organisation ne partage pas sur le fond le jugement « d'un affaiblissement du propos » dans les documents finaux qualifiés de « fades » par rapport aux premières présentations. Au contraire, le parcours, en particulier du texte sur la SRESRI, montre des évolutions dans les priorités régionales que nous jugeons positives.

En effet, la recherche de l'excellence posée en tant que telle dans l'avis comme un absolu sans en définir à la fois le contenu et les contours au profit de l'ensemble de la société et le renforcement des écosystèmes d'innovation comme l'objectif majeur ne sauraient être partagés par la FSU, ce que nous avons déjà affirmé dans une assemblée plénière précédente.

Les mutations récentes des politiques nationales d'enseignement supérieur et de la recherche, marquées du sceau de l'excellence utilisée à tout propos, avec les IDEX, les equipex et les labex, sont fondées sur une mise en concurrence exacerbée des établissements universitaires, des laboratoires et des équipes de chercheurs et un tri outrancier que nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer dans une plénière précédente « optimiser les écosystèmes d'innovation » ou dans les débats de la commission 6. Elles privilégient, au nom de l'impératif de visibilité internationale, les pôles d'excellence que sont en Rhône-Alpes Grenoble et Lyon, en excluant de fait le développement des autres sites universitaires et en sélectionnant par la négative des activités et les hommes qui les portent.

Le souci affirmé par la Région d'équilibre et de cohésion territoriale pour un développement durable de tous les territoires, le soutien aux sites de proximité (Valence, Roanne, Bourg en Bresse) en lien avec la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur sont des priorités que nous partageons. Nous ne saurons soutenir un processus de polarisation et de métropolisation revendiqué par l'Etat et par le CESER dans cet avis qui accentue de réelles inégalités territoriales et ignore les besoins de développement universitaire mais aussi économique d'espaces excentrés. L'élévation générale du niveau de connaissances et de qualifications comme enjeu majeur de la politique régionale, notamment dans un contexte économique de crise et de profondes mutations industrielles, constitue une affirmation des missions fondamentales du service public d'enseignement supérieur que nous apprécions comme un facteur d'excellence. De même, la priorité accordée aux conditions de vie et d'études des étudiants rhônalpins, en matière surtout de logement, est très positive. Il ne s'agit en aucun cas d'une perte de lisibilité en matière d'orientation stratégique comme l'avis du CESER l'affirme à plusieurs reprises.

Nous partageons l'appréciation de la CGT touchant aux dysfonctionnements sur la forme. Sur les enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche en Rhône-Alpes, il convient de respecter le cheminement normal dans le choix des sujets de travail et dans l'élaboration de nos productions.

Ainsi, la note d'orientation sur un projet de contribution intitulé appui de la société civile aux deux dossiers « initiative d'excellence » (IDEX) des PRES de Lyon et de Grenoble n'a pas fait l'objet d'un débat collectif dans la commission 6 où puisse s'exprimer la diversité des membres de notre assemblée représentative de la société civile dans leurs approches plurielles du sujet et ce, avant d'être soumis à approbation au comité opérationnel.

Aussi, pour toutes ces raisons, la FSU votera contre l'avis qui nous est soumis aujourd'hui.

Intervention de M. Fabien COHEN-ALORO, au nom de l'UNSA

Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs et Chers (e) Collègues,

La première idée qui nous est venue sur les Stratégies Régionales de Développement Economique et d'Innovation 2011-2015, c'est que contrairement au précédent schéma - celui-ci a été effectué - nous dirons pour le moins « dans la précipitation ». Le Conseil a de ce fait, lui-même travaillé un peu trop rapidement et nos deux commissions ont eu tout juste le temps d'établir un projet d'avis de 17 pages sur un sujet aussi important que la détermination d'une stratégie concernant le développement économique et l'innovation.

Regardons tout d'abord la définition que donne le « Larousse » du mot stratégie :
« Art de coordonner des actions, de manœuvrer habilement pour atteindre un but ; tactique ».

Le tissu industriel de Rhône-Alpes repose sur l'équilibre entre activités traditionnelles (la chimie, la métallurgie, le textile...), et innovantes (le numérique, les biotechnologies, les énergies propres...). Le secteur industriel reste le principal moteur du développement économique régional et définit l'identité même du territoire.

Sans oublier que notre région est la 2ème région française en terme de population et d'actifs du tourisme : environ 12% de l'emploi touristique français se trouve en Rhône-Alpes.

Mais également, pour notre région, c'est aussi 3,3 milliards d'€ de chiffre d'affaires pour l'agriculture en Rhône-Alpes, 4ème région française. 8 milliards d'€ de chiffre d'affaires pour l'industrie agro-alimentaire en Rhône-Alpes.

Les Très Petites Entreprises (TPE) - c'est-à-dire la grande majorité des entreprises de l'artisanat, du commerce, ainsi que du service aux particuliers et aux entreprises - sont des acteurs essentiels du développement économique de notre région. À elles seules, ces structures de moins de 10 salariés représentent plus de 90 % des établissements rhônalpins. Créatrices de croissance et d'emploi, elles jouent un rôle clé dans l'aménagement du territoire et le maintien d'activités économiques en zone rurale.

Les enjeux stratégiques de la Région Rhône-Alpes s'inscrivent également dans la réforme des territoires avec la future création de trois « pôles métropole » Lyon, Grenoble et Annecy/Genève et c'est donc dans ce cadre que la Région devra coordonner l'ensemble de sa politique de développement économique et principalement dans le domaine de l'innovation.

La Région aura donc à choisir et prioriser deux, trois axes, plutôt que de multiplier ses directions et ses actions comme le précise le CESER en page 8.

Le rôle de coordination de la Région nécessite qu'elle détermine avec précision la gouvernance car les partenaires auront demain un poids économique bien plus important que la région elle-même. Elle devra commencer par coordonner elle-même les différents schémas qu'elle a mis en place.

Par ailleurs, nous rappelons le rôle majeur des banques dans le cadre du développement économique et du financement de l'innovation, et leur place citoyenne dans un territoire. Lors de la crise financière, le système bancaire pour sa survie a fait appel aux garanties de l'Etat et à son financement. Il ne faudrait pas qu'elles oublient cette situation. Aujourd'hui, les banques doivent retrouver leur vocation première à savoir le financement des particuliers et des entreprises.

Quant au SRESRI, et comme l'indique le CESER « la recherche d'un développement équilibré des territoires, prenant appui sur les potentialités de chacun » nous semble un point majeur.

L'UNSA approuve donc le projet du CESER, même si elle pense que cet avis n'est que tout à fait accessoire.

Intervention de Mme Zohra ABDERRAHMANE, collègue 4

Monsieur le Président, chers Collègues,

Je remercie toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ces stratégies régionales 2011-2015, pour la qualité de leur travail, et pour avoir su ouvrir des perspectives d'avenir ambitieuses, sans perdre la mesure du présent et des enjeux locaux.

Je voudrais porter l'accent sur trois points spécifiques.

Le premier point concerne une occasion à ne pas manquer : l'implication des entreprises régionales, et notamment des PME, dans les marchés émergents autres que l'Asie. En effet, le rapport insiste surtout sur les marchés asiatiques, mais pour des raisons notamment culturelles, la pénétration de ces marchés est compliquée.

Or, pour innover et imaginer de nouvelles relations, tout en s'inscrivant dans l'esprit du rapport, on constate qu'une région francophone, proche de nous géographiquement, mais aussi culturellement et historiquement, est laissée de côté. Le Maghreb n'est pas seulement un marché constituant un débouché possible pour nos entreprises, il est aussi un territoire à explorer d'autres façons, novatrices et imaginatives. Ainsi, dans le domaine par exemple du transfert de compétences, les savoir-faire industriels et commerciaux rhônalpins ont beaucoup à apporter. L'encouragement de partenariats entre nos entreprises et le dynamisme d'outre-méditerranée permettrait à des industries régionales une implication dans des marchés en développement au Maghreb.

En outre les mutations politiques récentes, la démocratisation et l'ouverture vers l'extérieur, vont créer un appel d'air qui profitera dans les prochaines années à ceux qui auront su se positionner à temps sur ces marchés. Il existe dans ces pays une classe moyenne qui est demandeuse, et dont le taux de croissance se développe en même temps que leurs attentes qui doivent intéresser nos entreprises.

La Région Rhône-Alpes a un atout important, à travers sa forte communauté originaire d'Afrique du Nord.

Les populations d'origine immigrée sont le plus souvent situées dans les zones frappées durement par le chômage. Rhône-Alpes porte donc en son sein un contingent important « d'ambassadeurs économiques » qui ne demandent qu'à être sollicités : étudiants soucieux de ne pas couper leur parcours du pays de leurs aînés ; ou bien surdiplômés issus de la diversité mais cantonnés au chômage ou à des emplois précaires ; ou encore auto-entrepreneurs pleins d'idées commerciales novatrices et d'une énergie qui est celle de la jeunesse, etc.

Plus que des passerelles, ce sont des liens vivants, amicaux et souvent même familiaux, c'est aussi une envie de réinvestir dans le pays de leurs origines un savoir-faire acquis par deux ou trois générations en France. Il ne tient qu'à nous d'impulser le rapprochement de ces ingrédients.

On parle beaucoup de diversité aujourd'hui en politique, mais souvent, hélas, c'est de manière improductive, ou pour en tirer des lieux communs et des généralités sur le « vivre ensemble ». Or, pour une fois, le mot diversité peut prendre tout son sens : la diversité de notre population régionale (culturelle, et de ses origines) est un fait, et c'est à nous d'en faire une richesse, un élan pour nos entreprises, un surcroît de dynamisme pour notre avenir économique.

Le second point concerne l'importance de tenir compte de la spécificité des quartiers défavorisés au sein des agglomérations régionales.

La pauvreté touche plus durement ces quartiers périphériques et populaires ; de plus, ils sont victimes d'une inégalité numérique souvent méconnue, et paradoxale, car elle se développe malgré l'extension des réseaux, mais les statistiques montrent que les coûts élevés des prestataires génèrent une exclusion croissante.

Enfin la question de la pérennisation des dispositifs d'auto-entreprises doit aussi être abordée : personnellement, je ne cautionne pas l'ensemble de ce dispositif, mais s'il devait être maintenu, il conviendrait de lui adjoindre des dispositions complémentaires spécifiques, à destination de certaines populations fragiles, notamment les jeunes des quartiers en difficultés, qui sont plus fortement touchés par le chômage, et qui ont, en effet, massivement souscrit au dispositif auto-entrepreneur, parce qu'il leur permet d'envisager des solutions à court terme. Les aménagements spécifiques interviendraient, par exemple, à travers des possibilités assouplies de cumul avec une allocation chômage (l'ARE devenant alors un tremplin et un accompagnement davantage profitable, sur le modèle de la possibilité pour les demandeurs d'investir leur ARE dans le capital d'une SARL qu'ils créent), ou dans la mise en place d'une transition mieux pensée en cas de pérennisation de l'auto-activité (qui laisse actuellement le jeune qui quitte l'ARE dans un certain dénuement sur le plan des protections et couvertures, ce qui crée une injustice vis-à-vis des demandeurs réinsérés en tant que salariés), ou encore dans la possibilité d'inclure le temps d'exercice en tant qu'auto-entrepreneur dans un parcours de VAE (ce qui serait équitable, dans la mesure où il s'agit d'une expérience capitalisable et qui mériterait reconnaissance – à condition bien sûr qu'elle soit suffisamment conséquente – en durée et en volume d'activité).

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à ces ajouts et ces précisions.

Intervention de M. Bruno DE QUINSONAS, collègue 3

Monsieur le président, mes chers collègues,

Mon intervention est faite conjointement au nom de Michel-Louis PROST et de moi-même.

Le terme « stratégie », employé désormais par la Région en remplacement du terme « Schéma », implique par définition des orientations lisibles et des axes d'action clairs.

A cet égard, nous estimons que le nombre de leviers d'actions de la SRDEI est trop élevé pour qu'ils soient mis en œuvre de façon efficace.

Par ailleurs, plusieurs « leviers » absolument incontournables ont été oubliés. Nous en citerons trois, qui nous apparaissent comme fondamentaux et stratégiques pour l'avenir des Rhônalpins à très court terme :

- une gestion environnementale exemplaire,
- la mise à disposition de tous du très haut débit numérique,
- un développement international ciblé et maîtrisé.

Il conviendrait donc qu'un arbitrage se fasse entre les 14 leviers (11 décrits dans la SRDEI plus les 3 sus proposés), afin de n'en retenir que cinq ou six maximum.

Par ailleurs, nous rejoignons l'avis du CESER regrettant que nos travaux de prospective ne soient ni mentionnés ni utilisés pour servir de socle explicatif aux visions stratégiques possibles.

Enfin, rien ne se fera sans une gouvernance clairement structurée et portée par une volonté forte. Du fait de son positionnement administratif et géo-politique régional, nous appelons la Région à jouer le rôle de coordination des différents acteurs concernés par l'animation économique et sociale de nos territoires.

Je vous remercie de votre attention.



www.rhonealpes.fr

Le CESER a souhaité présenter un avis unique sur les deux documents : le Schéma régional de développement économique et d'innovation (SRDEI) et le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) afin d'affirmer le lien qui existe entre économie, recherche, enseignement supérieur et innovation. Il s'appuie sur les travaux du CESER menés depuis plus de deux ans et les éléments résultant des débats des commissions « économie et emploi » et « enseignement supérieur et recherche ».

Dans son avis, le CESER rappelle notamment l'importance qu'il accorde à l'analyse et au pilotage stratégique :

- le rôle de l'anticipation est fondamental pour éclairer les acteurs au regard de différents scénarios possibles,
- la collectivité régionale, dans son rôle de chef de file doit être la source d'impulsion, d'entraînement des acteurs régionaux.

Les stratégies régionales doivent permettre à Rhône-Alpes dans le respect des prérogatives de chacun de répondre aux enjeux qui l'attendent et de mobiliser les leviers d'actions principaux. A l'issue de cette réflexion stratégique il s'agit de mettre en place une gouvernance adaptée pour transformer l'essai.

Le CESER souligne que la Région a conduit une réflexion indispensable pour l'avenir de Rhône-Alpes. Il souhaite que les enrichissements proposés permettent une mise en œuvre à la hauteur des ambitions et des enjeux. Des chantiers en commun sont engagés, comme celui du Pôle régional d'orientation financière, de l'Institut Confluences « pour le développement de l'économie industrielle en Rhône-Alpes », les saisines sur les « emplois verts » et le développement du très haut débit numérique en Rhône-Alpes. Dans un esprit constructif, cela témoigne non seulement d'une volonté de coopération mais plus encore de la complémentarité des deux assemblées.

**SRDEI • SRESRI • DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE • DEVELOPPEMENT LOCAL
RECHERCHE • INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR • CLUSTER
POLE DE COMPETITIVITE • PME • FINANCEMENT DES ENTREPRISES**

Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes
78 route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains cedex
Tel : 04 72 59 49 73 Fax : 04 72 59 58 10
ceser@rhonealpes.fr

Pour suivre l'actualité, inscrivez-vous à la lettre@rhonealpes.fr